

CENTRE DE GESTIC
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 9 juillet 2026

Tel. 04.32.44.89.30

Mis en ligne le 09/07/2026

N° 26/129

Arrêté du Président portant modification de la constitution de la
Commission Administrative Paritaire de Catégorie B

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°22/12 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG 84 fixant le nombre de représentants au sein des CAP placées auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 et portant désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics,

Vu la délibération n°23/031 du 22 juin 2023 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition des CAP A, B et C,

Vu la délibération n°24/013 du 4 juillet 2024 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition des CAP A, B et C,

Vu la délibération n°25/003 du 28 janvier 2025 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition des CAP A et B,

Vu la délibération n°26/23 du 9 juillet 2026 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition des CAP A, B et C,

Vu l'arrêté n°22/217 du 14 décembre 2022 portant constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°23/054 du 10 janvier 2023 portant constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°23/138 du 17 juillet 2023 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B,

Vu l'arrêté n°24/074 du 8 avril 2024 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B,

Vu l'arrêté n°24/108 du 13 août 2024 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B,

Vu l'arrêté n°25/028 du 3 mars 2025 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B,

Vu l'arrêté n°25/094 du 10 juillet 2025 portant modification de la constitution de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie B,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de catégorie B en date du 8 décembre 2022,

ARRETE

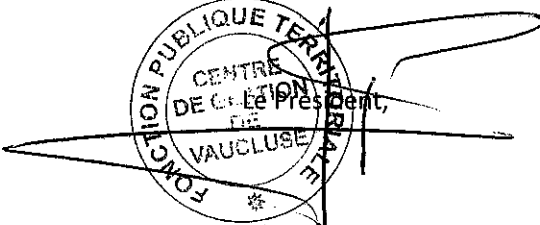
Article 1 : La composition de la commission administrative paritaire de catégorie B s'effectue sur la base de 8 représentants titulaires.

Article 2 : A compter du 9 juillet 2026, la composition de la commission administrative paritaire de catégorie B siégeant auprès du CDG 84 est la suivante :

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
LOVISOLO Jean-François	Maire de La Tour d'Aigues	BRABANT Jean-Marc	Maire de Cadenet
CHABAUD-GEVA Laurence	Maire de Saumane-de-Vaucluse	KLEIN-DONATI Fabienne	Adjointe au Maire de Saumane-de-Vaucluse
FLAUGERE Hervé	Maire de Lapalud	GUIN Joël	Maire de Vedène
HAQUET Sonia	Maire des Taillades	GOTTRA Chantal	Adjointe au Maire de Vedène
PAGET Nicolas	Maire de Courthézon	ORIVELLE Sébastien	Maire de Jonquières
ROUET Frédéric	Maire de Villes-sur-Auzon	MICHELIER Valérie	Maire de Caromb
CARBONNEL Charlotte	Maire de St Martin-de-Castillon	ROUX Frédéric	Maire de Viens
PLANCHER Dominique	Maire de Venasque	BOES Fabrice	Maire de Puget-sur-Durance

Représentants du personnel					
Titulaires			Suppléants		
SAUVAGE Estelle	C.A. du Grand Avignon	CFDT	GUERINET Emmanuel	Mairie d'Apt	CFDT
TENZA Clément	Mairie de Pertuis	CFDT	LEGGIO Marie-France	Mairie de Mornas	CFDT
MORALES Bernard	Mairie de Vedène	CGT	GHERASELGOUM Abdelmounen	Mairie de Vedène	CGT
VERBOVEN Anne	Mairie de Courthézon	CGT	VALENCE Denis	Mairie de Lauris	CGT
FERREOL Marjorie	Mairie de Pertuis	FO	TAKHEDMIT- MEDJAHED Smail	Mairie de l'Isle-sur-la- Sorgue	FO
GRANDIDIER Franck	Mairie de l'Isle-sur-la- Sorgue	FO	BOUQUILLON Didier	Mairie de Cabrières d'Avignon	FO
PORTE Patrick	Caisse de Crédit Municipal d'Avignon	SAFPT	MERTZ-ROMAN Nathalie	CCAS de Bédarrides	SAFPT
TAURELLE Valérie	C.A. Les Sorgues du Comtat	UNSA	RUIZ Sandra	Mairie de Caumont- sur-Durance	UNSA

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.


 Le Président,
 Vaucluse
 Jean-François LOVISOLO

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2026

Application déposée à l'égalité

99_AR-034-288400039-20260709-A26_123-AR